

COMMUNE : PREMIER



DENOMINATION DE LA LISTE : 01

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
01	Bader	Hélène	F		Clos du Doubs JU	Municipale, Gestionnaire annuelle			
02	Castro	Hevyan	M		Nülleien TG	Novice P&I Néc. élect.			
03	Hilenhovac	Marko	M		Russanne VD	Municipal agent de détention			
04	Bréchon	Jérôme	M		Vesins, VD	Hôte chez Payot, environnementaliste			
05	HOSTETTLER	DIANE	F		Rüschegg BE	Géophile et guide nature			
06	ROHY	CLEMENT-LUCAS	M		Sorvilier BE	Père au foyer, ingénieur en gestion de la nature			
07	VERDAN	DAVID	M		CLAVALEYRES FR	ENSEIGNANT GÉNÉRALISTE ET DE TRAVAUX MANUELS			

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5..... (à compléter par le greffe). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**